

**BANQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



SERVICES CENTRAUX

**DIRECTION GENERALE
DE L'EXPLOITATION**

DIRECTION DES SYSTEMES

**ETAT DES SYSTEMES DE PAIEMENTS PAR MONNAIE
ÉLECTRONIQUE DANS LA CEMAC
2011-2016**

Contenu

INTRODUCTION.....	3
1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE.....	5
2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE	6
3. SOUSCRIPTEURS AUX PRODUITS DE MONNAIE ELECTRONIQUE	7
4. LES TRANSACTIONS DE MONNAIE ELECTRONIQUE.....	8
5. LES PAIEMENTS PAR MONNAIE ELECTRONIQUE	9
6. USAGE DES CARTES PREPAYEES	11
7. LES TRANSFERTS INTERNATIONAUX.....	11
ANNEXE 1 : LISTE DES ETABLISSEMENTS AUTORISES A EMETTRE LA MONNAIE ELECTRONIQUE.....	13
ANNEXE 2 : STATISTIQUES MONNAIE ELECTRONIQUE 2011-2016.....	14

INTRODUCTION

Selon les dispositions de l'article 1^{er} de ses Statuts, la BEAC a entre autres missions, celle de promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement. Les systèmes de paiement et de règlement modernes et efficaces qui assurent la célérité des transactions financières et commerciales dans un environnement technique et juridique sécurisé sont une réponse à l'accélération des mouvements de capitaux et la globalisation de l'économie mondiale consécutives aux innovations technologiques, notamment dans le domaine de l'information et des télécommunications.

Fortes de cette exigence, les Autorités Monétaires de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ont initié depuis 1999, une réforme d'envergure régionale visant la modernisation des systèmes de paiement dans les Etats membres de la zone. A cet effet, le règlement CEMAC n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 28 mars 2003 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement a été adopté. Ce règlement est le premier texte réglementaire évoquant l'activité d'émission de monnaie électronique.

Quelques années plus tard, eu égard à l'expérience des autres pays à structure socioéconomique semblables et consciente du fort taux de pénétration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) notamment du téléphone mobile dans nos Etats, la Banque Centrale, a élaboré un cadre réglementaire spécifique à l'activité d'émission de la monnaie électronique dont les objectifs recherchés sont :

- le renforcement du taux de bancarisation des pays membres de la zone en facilitant l'accès aux services bancaires de base à une frange importante de la population ;
- la promotion de l'usage des moyens de paiement scripturaux pour le dénouement des transactions commerciales et financières ;
- l'amélioration des courroies de transmission de la politique monétaire ;
- la diversification des outils financiers adaptés aux populations sous bancarisées.

Le dispositif mis en place s'articule autour de :

- ✓ un Règlement n° 01/11-CEMAC/UMAC/CM du 18 septembre 2011, fixant les conditions d'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique, ainsi que les rôles des Autorités de Régulations ;
- ✓ une Instruction n° 01_GR du 31 octobre 2011 du Gouverneur de la BEAC, relative à la surveillance des systèmes de paiement par monnaie électronique avec, en annexe, un cadre référentiel recensant les éléments permettant à la BEAC d'assurer sa mission de surveillance de l'activité ;

- ✓ l'Instruction du Gouverneur n° 02/GR/UMAC du 07 mai 2014 relative à la mise en place du multibanking dans le cadre de l'activité d'émission de la monnaie électronique ;

Les choix retenus lors de la mise en place du dispositif sont dictés par les différentes contraintes, notamment (1) de s'assurer que l'activité d'émission de monnaie électronique est en parfaite harmonie avec les objectifs de politique monétaire, (2) de garantir la sécurité des fonds du public remis en contrepartie de l'émission de monnaie électronique, (3) de garantir la confiance du public dans la monnaie électronique émise et (4) la conformité avec les standards internationaux en matière de supervision ou de surveillance des systèmes et moyens de paiement. Aussi la Banque Centrale autorise uniquement le modèle bancaire pour l'émission de monnaie électronique¹.

La monnaie électronique est définie dans la CEMAC comme une valeur monétaire stockée sur un support sous forme électronique contre remise de fonds de valeur égale, qui peut être utilisée pour effectuer des paiements à des personnes autres que l'émetteur, sans faire intervenir des comptes bancaires dans la transaction.

La définition de la monnaie électronique fait aussi ressortir la notion d'instrument de paiement électronique, c'est-à-dire le moyen par lequel le porteur (détenteur des unités de compte de monnaie électronique) accède à la monnaie électronique en vue de son utilisation. Ces instruments sont : la carte prépayée et le téléphone portable. Dans ce dernier cas, on parlera du Mobile Money.

L'une des plus récurrentes confusions au sujet du Mobile Money est faite avec le Mobile Banking. En effet, le Mobile Banking est certes un service financier utilisant le téléphone portable comme support, mais, à la différence du Mobile Money, il nécessite au préalable que l'utilisateur de ce service dispose d'un compte bancaire. Or, comme mentionné précédemment, les services de Mobile Money ne reposent pas sur l'utilisation d'un compte ouvert auprès d'une banque. Le Mobile Banking n'est qu'un canal d'accès supplémentaire pour les clients des banques.

¹ Dans le modèle bancaire, l'émission de monnaie électronique est sous la responsabilité d'un établissement de crédit ou d'une institution de microfinance en partenariat ou non avec un opérateur technique (généralement un opérateur de téléphonie mobile). Tandis que dans le modèle non bancaire, l'émission de monnaie électronique peut être confiée à un établissement non bancaire dénommé Établissement de Monnaie Électronique.

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Les premières initiatives de l'activité d'émission de monnaie électronique remontent à l'année 2004. En effet, le 24 août 2004, Afriland First Bank (Cameroun) lançait le porte-monnaie électronique « I-card », avant d'obtenir l'autorisation de la BEAC, le 13 mai 2005.

Au 31 décembre 2016, 18 banques étaient autorisées à exercer l'activité d'émission de monnaie électronique.

La moitié des entreprises de téléphonie mobile présentes dans la CEMAC ont noué des partenariats avec des banques afin de pouvoir distribuer du Mobile Money. Pour ces entités, le Mobile Money présente une opportunité de capter et fidéliser la clientèle du GSM prépayée, réputée très volatile.

Il sied aussi de noter que trois banques proposaient du Mobile Money sans s'associer à une entreprise de téléphonie mobile. Cependant, l'une d'elles, Société Générale Cameroun a suspendu l'exploitation du produit « Monifone » le 31 décembre 2014. Ce service n'a pas prospéré à cause de la concurrence et des conflits récurrents avec certains opérateurs de téléphonie mobile.

Les cartes prépayées, quant à elles, sont émises par treize banques avec pour partenaires technique, des gestionnaires de plateforme généralement installés hors de la CEMAC.

Les principaux services de paiement dans la CEMAC concernent le règlement des frais liés à la consommation d'eau, d'électricité, d'abonnements à des chaînes de télévision satellitaires, d'achats de marchandises ou d'autres services (boutiques, grandes surfaces, stations services, etc.) et surtout l'achat de crédit de télécommunication. Les paiements de taxes, d'impôts et autres indemnités auprès de l'Etat et le remboursement des échéances des traites de microcrédit, sont également effectués, mais demeurent très modestes. Il n'y a que les Etats camerounais et gabonais qui utilisent les services de monnaie électronique.

Certaines universités camerounaises ont noué un partenariat avec UBA Cameroun afin d'offrir des cartes prépayées aux étudiants. Au Tchad et au Congo, les cartes prépayées sont davantage utilisées par les étudiants installés à l'étranger. Ils perçoivent par ce moyen, des bourses ou l'aide de leurs parents. Sur le Mobile Money, aucun programme spécifique à destination de la jeunesse n'est répertorié.

Au Cameroun et au Tchad, des organisations humanitaires utilisent le Mobile Money pour fournir des prestations aux populations vulnérables. Beaucoup d'entreprises utilisent les cartes prépayées et le Mobile Money pour régler les salaires de leurs employés. Le Mobile Money est aussi utilisé pour collecter les fonds (tontines, dons) et les jeux de hasards.

L'offre de services financiers via la téléphonie mobile reste tout de même peu variée. En effet, les produits financiers plus élaborés (microcrédit et micro-assurance) tardent à se développer. Il n'y a qu'une seule expérience de micro-crédit avec Airtel Congo. Il n'existe pas encore de microépargne.

Partout ailleurs en Afrique, les pays qui ont connu des problèmes sécuritaires liés à des crises sociopolitiques, les transferts d'argent via le téléphone mobile se sont développés comme une alternative aux envois de fonds en espèces par les porteurs. Cela tarde encore à se manifester dans la CEMAC. En République Centrafricaine par exemple, plusieurs problèmes plombent le développement de l'activité : faiblesse du réseau de distribution (2 points de vente en 2016, tous situés à Bangui), défaut d'identification (les cartes nationales d'identité ne

sont plus produites depuis 2013) et l'insécurité dans une partie du territoire. ECOBANK RCA et l'opérateur de téléphonie mobile ORANGE RCA doivent investir davantage pour développer l'activité et trouver avec les autorités locales, les pratiques et le modèle économique appropriés.

2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

A la fin de l'année 2016, l'on dénombrait 32 551 points de services à travers la CEMAC, contre 23 867 un an plus tôt. Il sied de noter que ce chiffre est en deçà de la réalité car, chez certains opérateurs, il n'est pas possible de déterminer avec exactitude le nombre de revendeurs (appelés « call box » au Cameroun) affiliés aux grossistes.

La monnaie électronique a été utilisée sur 97 836 317 transactions en 2016. Il y'en avait que 40 877 985 en 2015. Ceci illustre très bien la forte progression de cette activité dans la région. Le Mobile Money représente 99% de cette activité.

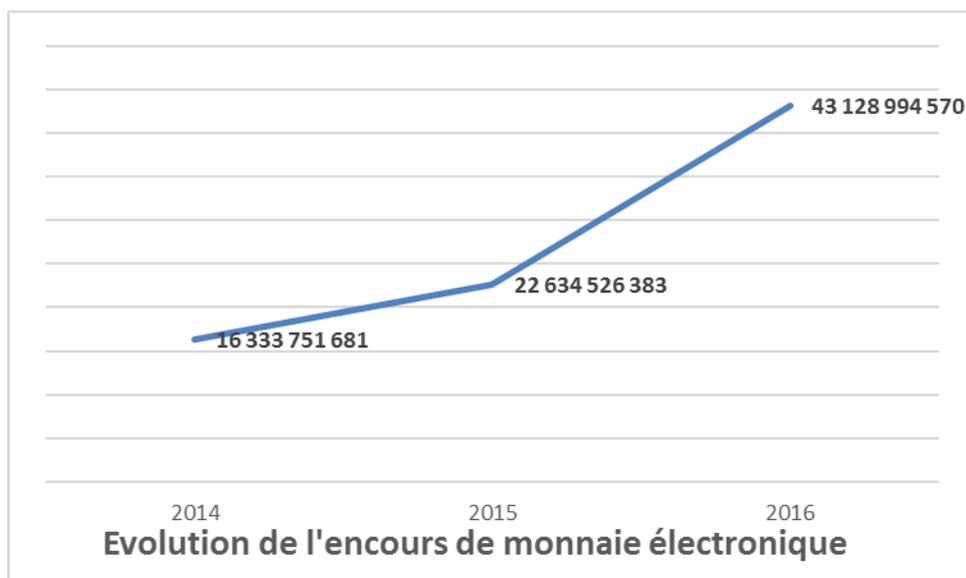
En valeur, les transactions globales de monnaie électronique sont passées de 574 milliards de F.CFA en 2015 pour atteindre 1 631 milliards de F CFA en 2016. Le Mobile Money représente 94% de cette valeur.

Toutefois, ces tendances marquent une très grande disparité entre les pays. Il n'y a pas d'établissement autorisé à émettre de la monnaie électronique en Guinée Equatoriale. En République Centrafricaine, le seul produit de Mobile Money est récent (lancement en avril 2016) et l'activité de « Orange Money RCA » demeure très modeste. Le Cameroun représente 49% de l'activité et le Gabon 41%.

	2014		2015		2016	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cameroun	6 719 224	76 058 076 070	14 272 620	212 892 284 148	49 831 982	887 783 935 214
Tchad	6 680 468	56 955 434 560	9 785 215	86 818 763 683	9 122 055	92 863 922 307
RCA					14 218	1 073 567 837
Congo	749 483	39 165 145 868	1 236 449	42 539 348 754	2 409 726	53 488 658 188
Gabon	6 159 127	223 871 826 061	15 583 701	232 069 704 293	36 458 336	596 494 301 120
TOTAL	20 308 302	396 050 482 559	40 877 985	574 320 100 877	97 836 317	1 631 704 384 667

Transactions en nombre et valeur

L'évolution de l'encours de monnaie électronique, c'est-à-dire, les sommes détenues par les utilisateurs dans les porte-monnaies électroniques, au 31 décembre de chaque année, démontre la confiance grandissante des populations envers ce moyen de paiement tel qu'illustré dans les tableaux ci-après :

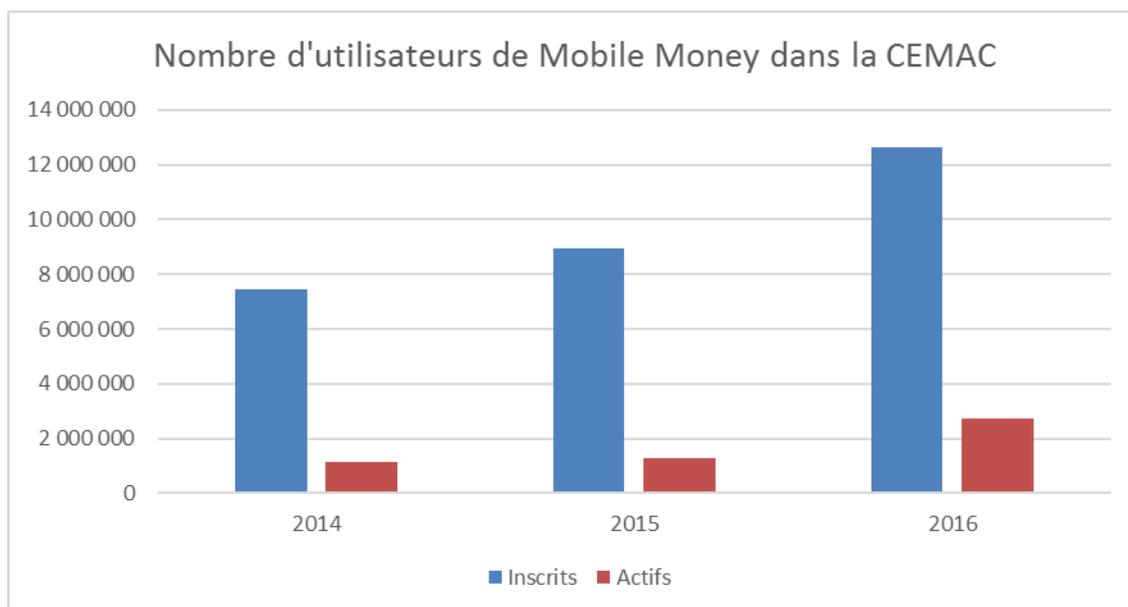


	2014	2015	2016
Cameroun	7 759 907 471	9 922 240 785	23 093 868 867
Tchad	2 057 323 310	4 605 097 582	4 144 578 810
RCA			188 483 447
Congo	1 653 223 443	1 864 166 335	3 412 393 193
Gabon	4 863 297 457	6 243 021 681	12 289 670 253
TOTAL	16 333 751 681	22 634 526 383	43 128 994 570

Evolution de l'encours de monnaie électronique par pays

3. SOUSCRIPTEURS AUX PRODUITS DE MONNAIE ELECTRONIQUE

Le nombre de porteurs, a aussi considérablement évolué. L'on est passé de 7,4 millions en 2014 à 12,6 millions d'inscrits en 2016. Le taux d'actifs, c'est-à-dire, les clients qui ont utilisé leur porte-monnaie électronique au cours des 30 derniers jours est faible, à moins de 22% en 2016.



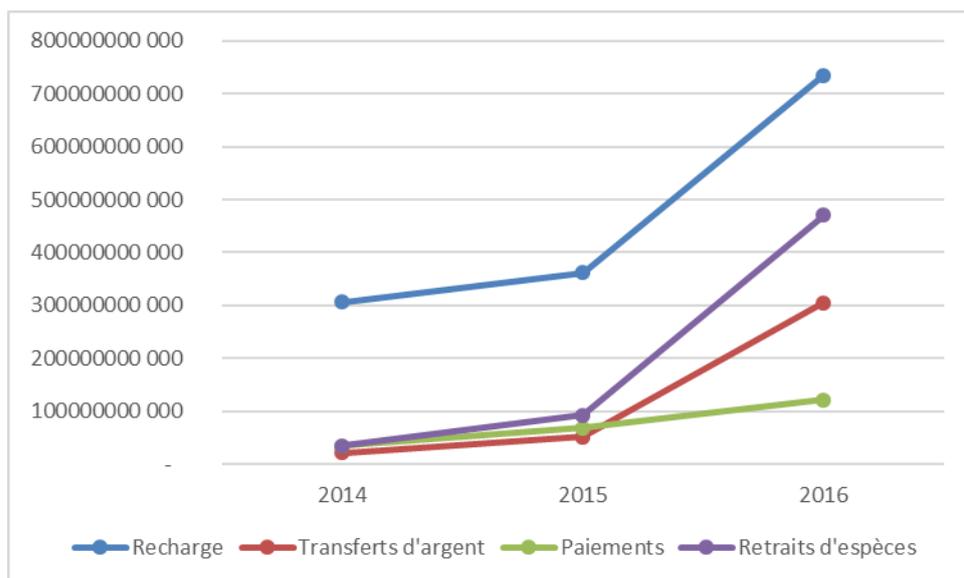
Les acteurs n'ont pas de cible particulière pour leurs actions commerciales. Ils enregistrent les clients au gré des opportunités qui s'offrent à eux.

	2 014		2 015		2 016	
	Inscrits	dont actifs	Inscrits	dont actifs	Inscrits	dont actifs
Cameroun	3 365 641	305 882	3 587 278	474 556	5 452 730	1 615 404
Tchad	2 369 161	587 615	3 163 625	313 270	3 588 480	348 668
RCA					1 520	764
Congo	1 072 095	66 015	1 426 239	135 741	2 373 468	96 411
Gabon	647 978	191 895	765 493	354 429	1 236 767	684 499
TOTAL	7 454 875	1 151 407	8 942 635	1 277 996	12 652 965	2 745 746

Répartition des inscrits au Mobile Money

4. TRANSACTIONS DE MONNAIE ELECTRONIQUE

Les recharges des porte-monnaies électroniques, c'est-à-dire, les depots en espèces de la clientèle dans les points de vente, ont atteint 735 milliards de F CFA en 2016, dont 663 milliards de F CFA pour le Mobile Money. Cet instrument est également le moyen par excellence des transferts d'argent par monnaie électronique car, 99% de ceux-ci se font par Mobile Money.

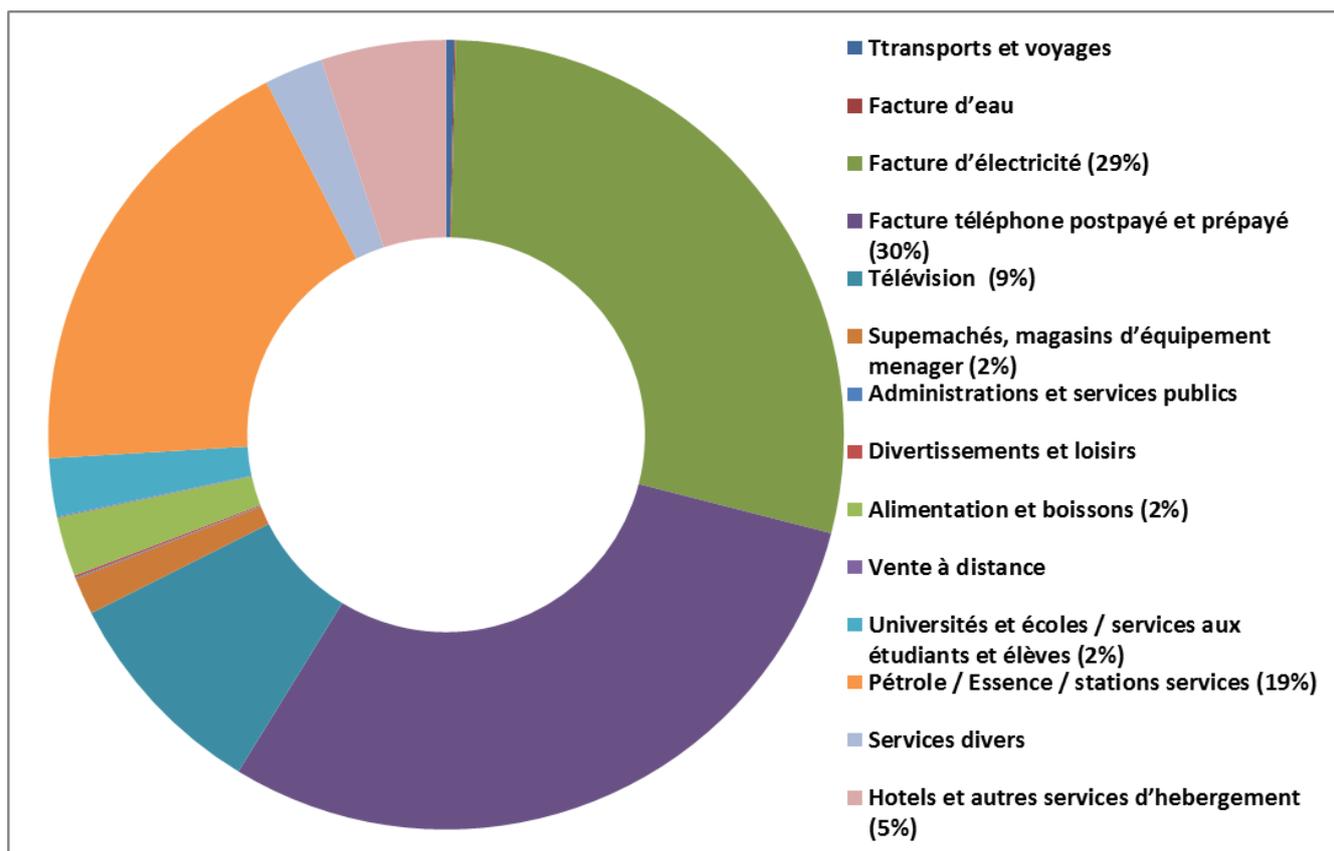


	Cameroun		Tchad		RCA		Congo		Gabon	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Recharges	16 957 815	373 143 782 850	3 311 640	68 881 092 392	3 401	602 295 528	835 246	24 625 902 709	9 098 856	267 907 662 122
Transfert d'argent	9 798 861	219 248 812 880	45 835	2 914 399 990	1 792	113 574 628	214 254	5 895 438 754	3 764 052	77 043 450 786
Retraits automatés	109 740	4 877 974 795	-	-	-	-	118 525	300 440 775	283 030	23 961 318 948
Retraits au guichet	9 459 649	245 020 009 789	36 681	7 272 831 186	4 227	317 165 507	185 850	8 341 441 583	6 393 958	180 165 259 932
Paiements	13 505 917	45 493 354 900	5 727 899	13 795 598 739	4 798	40 532 174	1 055 851	14 325 434 367	16 918 440	47 416 609 332
TOTAL	49 831 982	887 783 935 214	9 122 055	92 863 922 307	14 218	1 073 567 837	2 409 726	53 488 658 188	36 458 336	596 494 301 120

Répartition des transactions de monnaie électronique en 2016

5. PAIEMENTS PAR MONNAIE ELECTRONIQUE

Les paiements en monnaie électronique ont dépassé 121 milliards de F.CFA en 2016 dont 95% avec le Mobile Money.



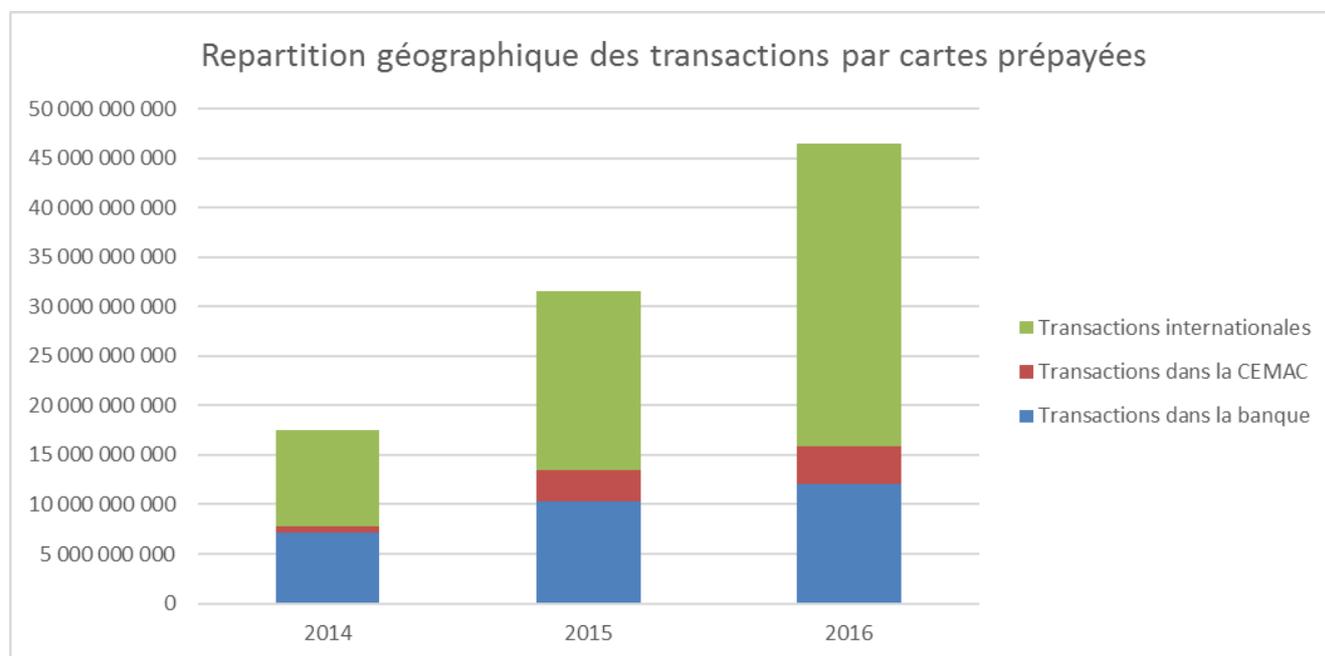
Répartition des paiements par monnaie électronique en valeur (2016)

Hormis au Tchad et en RCA, il est possible de payer sa facture d'électricité avec le Mobile Money. Les factures d'eau ne sont payables par Mobile Money qu'au Cameroun. Cependant, ce ne sont que les clients de quelques agences de la Camerounaise des Eaux qui bénéficient de ce service.

L'achat de crédit téléphonique par Mobile Money est le premier service offert par tous les opérateurs, y compris les banques n'ayant pas d'opérateur téléphonique comme partenaire technique. Cette transaction est à l'origine de la plupart des opérations de paiement (28 millions en 2016). Elle constitue 37% de l'activité en valeur.

Dans tous les pays de la CEMAC (sauf la Guinée Equatoriale), il est possible de payer son abonnement à un service de télévision avec le Mobile Money.

6. USAGE DES CARTES PREPAYEES



Les cartes prépayées servent essentiellement pour les transactions internationales. Seules les cartes prépayées dites « salaires, cartes privatives sont utilisées localement.

Les statistiques sur les cartes bancaires n'intègrent pas les données de BGFIBank Gabon. Cette banque est l'un des acteurs majeurs des cartes prépayées (environ 50 000 porteurs). La banque a momentanément restreint son activité de cartes prépayées, le temps de se réorganiser en interne afin d'assurer un traitement sécurisé des opérations.

De manière générale, les acteurs du Mobile Money connaissent un problème de liquidité de leur réseau. L'une des solutions envisagés a été de permettre les retraits sans carte dans les Guichets Automatiques de Banque (GAB). L'autre solution, retenue par Orange Cameroun, en collaboration avec la BICEC, a été la mise en place d'une carte Visa qui permet aux souscripteurs d'effectuer des opérations dans tous les automates du réseau Visa au Cameroun.

7. TRANSFERTS INTERNATIONAUX

Les transferts internationaux via la monnaie électronique se font à travers les cartes prépayées internationales depuis leur lancement en 2012. C'est d'ailleurs l'instrument de monnaie électronique le plus utilisé pour sortir l'argent hors de la CEMAC avec 868 294 transactions internationales pour une valeur dépassant les 30 milliards F CFA.

Depuis l'année 2016, trois banques, en partenariat avec leur partenaire technique, ont débuté les transferts internationaux via le mobile money : Afriland First Bank, BGFIBank Congo et Ecobank Congo.

Le 7 juin 2017, le Gouverneur de la BEAC a recommandé aux banques de cesser toute opération de transfert de fonds à l'international dans le cadre des activités de monnaie électronique, par le canal des partenaires techniques.

ANNEXE 1 : LISTE DES ETABLISSEMENTS AUTORISES A EMETTRE LA MONNAIE ELECTRONIQUE

						
LISTE DES ETABLISSEMENTS AUTORISES A EMETTRE LA MONNAIE ELECTRONIQUE						
Pays	Emetteurs	Partenaire Technique	Type de produit	Date d'autorisation	Date de lancement	Nom commercial
CAMEROUN	BICEC	Orange CMR	Mobile Money *	29/07/2011	21/09/2011	Orange Money
	Afriland First Bank	MTN CMR	Mobile Money	29/07/2011	01/01/2012	MTN Mobile Money
		Intelligentsia	Carte prépayée	13/05/2009	nov-10	I-Card
	SGBC	OBOPAY	Mobile Money	02/12/2011	19/03/2012	Monifone
		FIS	Carte prépayée		carte prépayée; carte salaire	
	UBA	GTP	Carte prépayée VISA	12/12/2012	12/12/2012	UBA Africard
	ECOBANK CMR	GTP	Carte prépayée VISA	18/07/2016		
	CBC	GIE-GCB	Carte prépayée	**	01/05/2010	carte Salaris
<i>* La carte Orange Money Visa qui permet d'accéder au portemonnaie électronique fait l'objet d'un accord de la BEAC depuis le 18 juillet 2016</i> <i>** La CBC bénéficie d'une dérogation spéciale depuis septembre 2015</i>						
Total Cameroun : 6						
CENTRAFRIQUE	ECOBANK RCA	Orange RCA	Mobile Money	14/01/2016	07/04/2016	Orange Money
TOTAL CENTRAFRIQUE: 1						
CONGO	ECOBANK	MTN	Mobile Money	29/07/2011	01/01/2012	MTN Mobile Money
	BGFI BANK	Airtel	Mobile Money	03/10/2011	01/04/2012	Airtel Money
	UBA	GTP	Carte prépayée VISA	29/08/2013	01/09/2013	UBA Africard
Total Congo : 3						
GABON	BGFI BANK	Airtel	Mobile Money	29/07/2011	01/03/2012	Airtel Money
	BICIG		Mobile Money	11/07/2012	06/12/2012	BICIG Mobile
	UBA	GTP	Carte prépayée VISA	29/08/2013	01/11/2013	UBA Africard
	ORABANK	Atlantique Télécoms (Moov)	Mobile Money	11/06/2014	01/07/2014	Moov Flooz
	UGB	Gabon Telecom	Mobile Money	20/01/2014	01/05/2014	Mobi Cash
Total GABON : 5						
TCHAD	ECOBANK	Airtel	Mobile Money	05/03/2012	mai-12	Airtel Money
	ORABANK	TIGO	Mobile Money	11/07/2012	01/10/2012	Tigo Cash
	UBA	GTP	Carte prépayée VISA	21/05/2013	01/06/2013	UBA Africard
Total Tchad : 3						
TOTAL GLOBAL	18					

ANNEXE 2 : STATISTIQUES MONNAIE ELECTRONIQUE 2011-2016

Nature de l'information	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de monnaie électronique	1 023 052	220 963 423	698 446 613	16 333 751 681	22 634 526 383	43 128 994 570
Solde du compte « miroir » garantissant l'encours de monnaie électronique émise	200 000 000	2 426 014 794	9 673 209 426	12 209 417 060	17 982 084 279	47 617 466 530
Nombre total de porteurs de Mobile Money	71	990 884	3 252 736	7 454 875	8 942 635	12 652 965
Nombre de porteurs de Mobile Money actifs (1)	71	52 560	338 399	1 151 407	1 277 996	2 745 746
Nombre de porteurs de Mobile Money disposant d'un compte bancaire	0	23	1 047	2 762	5 946	61 300
Nombre de porteurs de Mobile Money salariés	0	0	0	0	0	850
Nombre de porteurs de Mobile Money étudiants ou élèves	0	0	0	0	0	1 520
Nombre de porteurs de Mobile Money sans profession déclarée	47	14 336	5 759	10 786	7 804	67 076
Nombre de porteurs de Mobile Money de sexe féminin	7	4 912	2 315	4 527	6 006	10 268
Nombre de porteurs de Mobile Money de sexe masculin	9	14 031	11 511	12 558	17 772	30 930
Nombre de porteurs de Mobile Money âgés de moins de 21 ans	0	103	112	239	285	158 015
Nombre de porteurs de Mobile Money âgés de 21 à 35 ans	5	5 978	2 976	10 043	11 934	1 783 357
Nombre de porteurs de Mobile Money âgés entre 35 et 60 ans	42	7 244	2 442	14 966	16 157	1 236 238
Nombre de porteurs de Mobile Money âgés de plus de 60 ans	0	1 011	229	2 693	2 794	131 443
	0	0	0	0	0	1 520
Nombre total d'accepteurs de mobile Money	2	154	4 531	13 581	17 433	21 079
Nombre d'accepteurs de mobile Money transports et voyages	0	5	19	4	10	1 533
Nombre d'accepteurs de mobile Money Règlement de factures eau, électricités, téléphone, services de télécommunications et télévision	2	2	4	6	8	778
Nombre d'accepteurs de mobile Money Supemachés, magasins d'équipement ménager	0	0	5	531	641	1 942
Nombre d'accepteurs de mobile Money Administrations et services publics	0	0	0	2	91	876
Nombre d'accepteurs de mobile Money divertissements et loisirs	0	0	0	0	0	1 522
Nombre d'accepteurs de mobile Money Alimentation et boissons	0	0	0	0	29	889
Nombre d'accepteurs de mobile Money Vente à distance	0	1	3	2	14	1 557
Nombre d'accepteurs de mobile Money Garage, voiture, moto et pièces détachées	0	0	0	0	0	764
Nombre d'accepteurs de mobile Money Universités et écoles / services aux étudiants et élèves	0	0	0	0	0	1 532
Nombre d'accepteurs de mobile Money Pétrole / Essence / stations services	0	0	0	0	31	1 313
Nombre d'accepteurs de mobile Money Hôtels et autres services d'hébergement	0	0	2	0	0	1 533
Nombre d'accepteurs de mobile Money services divers (2)	0	12	24	15	20	935
Nombre d'accepteurs de mobile Money autres détaillants (3)	0	139	701	699	721	2 308
Nombre de distributeurs de Mobile Money	0	1 585	4 438	6 247	6 434	11 472
	0	0	0	0	0	1 520
Nombre de cartes prépayées actives	620	10 275	44 725	83 417	148 068	232 508
Nombre de porteurs de cartes prépayées actifs (1)	12	113	599	9 408	22 845	57 765
Nombre de porteurs de cartes prépayées salariés	1 299	3 931	6 352	8 935	8 879	11 783
Nombre de porteurs de cartes prépayées étudiants ou élèves	0	6 558	33 963	44 335	93 753	102 174
Nombre de porteurs de cartes prépayées sans profession déclarée	0	0	3 731	10 632	21 921	40 064
Nombre de porteurs de cartes prépayées de sexe féminin	0	0	0	0	0	4 074
Nombre de porteurs de cartes prépayées de sexe masculin	0	0	0	0	0	8 364
Nombre de porteurs de cartes prépayées âgés de moins de 21 ans	0	0	226	395	3 090	9 180
Nombre de porteurs de cartes prépayées âgés entre 21 et 35 ans	0	22	26 144	38 645	93 929	115 535
Nombre de porteurs de cartes prépayées âgés entre 35 et 60 ans	0	0	3 813	7 667	16 804	32 764
Nombre de porteurs de cartes prépayées âgés de plus de 60 ans	0	0	160	417	993	2 624
Encours total de monnaie électronique dans les cartes prépayées (4)	0	21 313	48 217 521	988 339 610	1 180 513 833	3 453 956 464
(1) porteurs qui ont effectué au moins une transaction au cours des 30 derniers jours						
(2) autres services non répertoriés ailleurs						
(3) vente de biens non répertoriés ailleurs						
(4) somme des soldes des comptes de monnaie électronique						

Usage de la monnaie électronique

Nature de l'information	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Recharges de monnaie électronique (1)	35 359	1 485 847 981	606 724	14 510 492 773	2 226 504	121 333 303 635	7 133 898	305 706 090 895	14 027 451	361 897 399 375	30 206 958	735 160 735 601
Transfert d'argent sur support de monnaie électronique (2)	6 335	1 177 673 518	124 042	2 267 684 584	706 002	12 043 958 926	1 465 472	21 528 398 355	2 665 850	51 526 036 603	13 824 794	305 215 677 039
Retraits automatés à partir de support de monnaie électronique (3)	-	-	3	20 000	8 320	2 010 000	32 307	3 374 301 385	149 987	5 780 355 241	512 627	29 261 916 210
Retraits au guichet à partir de support de monnaie électronique (4)	2 984	43 343 620	66 410	2 810 023 828	159 651	9 096 803 465	570 717	30 817 304 319	2 870 671	87 034 364 293	16 079 033	440 994 526 305
Paiement total en monnaie électronique (5)	147 037	1 742 500 210	2 744 925	6 997 231 644	2 883 645	15 343 490 885	11 105 908	34 624 387 595	21 164 026	68 081 975 365	37 212 965	121 071 529 512
- dont Paiements transports et voyages	-	-	-	-	-	-	399	2 122 085	9 926	98 416 030	26 069	317 251 203
- dont Paiements facture d'eau	-	-	-	-	-	-	12	11 328	3 659	25 729 398	9 408	59 450 870
- dont Paiements facture d'électricité	602	8 516 941	155 276	1 826 912 100	364 376	4 122 063 160	529 704	6 059 790 158	469 824	13 924 304 480	1 027 403	27 450 273 875
- dont Paiements facture téléphone payé et prépayé	363	5 148 943	275 131	416 163 988	2 121 981	2 989 164 999	3 641 275	9 622 483 543	9 375 223	16 009 364 649	28 053 129	28 570 187 512
- dont Paiements télévision et autres services de télécommunication	-	-	-	-	9 508	120 413 000	32 699	2 485 820 236	95 606	4 031 980 286	246 411	8 437 562 728
- dont Paiements Supermarchés, magasins d'équipement ménager	2	2 100	17	1 323 508	430	11 219 225	3 767	2 112 724 706	7 835	1 956 702 780	8 887	1 346 981 626
- dont Paiements Administrations et services publics	-	-	-	-	-	-	25	1 113 630	308	7 284 695	3 619	42 373 642
- dont Paiements divertissements et loisirs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 532	93 226 679
- dont Paiements Alimentation et boissons	-	-	-	-	-	-	-	-	254	1 080 245	219 923	2 335 721 965
- dont Paiements Vente à distance	-	-	-	-	-	-	-	-	46	2 172 043	972	42 605 264
- dont Paiements Garage, voiture, moto et pièces détachées	-	-	-	-	-	-	108	1 403 850	-	-	11	3 805 369
- dont Paiements Universités et écoles / services aux étudiants et élèves	-	-	-	-	2 011	57 434 000	4 057	91 051 500	2 454	50 026 000	165 401	2 282 121 006
- dont Paiements Pétrole / Essence / stations services	-	-	-	-	-	-	33 715	1 508 494 703	387 177	12 420 486 028	583 764	17 733 754 643
- dont Paiements Services divers	-	-	-	-	-	-	364	1 352 488	17 972	503 283 688	56 811	2 272 905 624
- dont Paiements Hôtels et autres services d'hébergement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92 494	4 876 685 334
- dont Paiements services divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont Paiements autres détaillants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont Paiements autres détaillants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	475	60 379 063

(1) Le recharge correspond à une opération de crédit dans le compte de monnaie électronique du porteur, contre remise d'espèces ou débit d'un compte bancaire

(2) Le transfert d'argent est une opération de crédit dans le compte de monnaie électronique, résultant du débit d'un autre compte de monnaie électronique

(3) Le retrait automatique renvoie à une opération de retraits d'espèces des porteurs effectués sur les automates

(4) Le retrait au guichet correspond aux retraits manuels des porteurs dans les guichets de la banque, du partenaire technique et des distributeurs

(5) Le paiement en monnaie électronique consiste en une opération effectuée auprès de commerçants, y compris les règlements de facture

Usage de la carte prépayée

Nature de l'information	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Recharge de monnaie électronique (1)	0	520 000	1 033	184 384 472	95 237	14 414 108 566	142 722	25 593 726 444	258 720	54 308 143 614	338 556	71 603 943 810
Transfert d'argent sur support de monnaie électronique (2)	0	0	1	5 000	3	25 000	994	294 325 312	2 211	579 067 204	1 729	381 273 680
Retraits automatés à partir de support de monnaie électronique (3)	0	0	3	20 000	8 320	2 010 000	31 881	3 347 512 170	149 268	5 738 821 441	357 497	17 440 275 683
Retraits au guichet à partir de support de monnaie électronique (4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 332	122 181 692
Paiement total en monnaie électronique (5)	0	0	0	0	3 698	814 000	23 624	814 087 389	81 892	2 297 529 560	166 415	5 815 108 240
- dont Paiements transports et voyages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51	1 317 953
- dont Paiements facture d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- dont Paiements facture d'électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- dont Paiements facture téléphone postpayé et prépayé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 009	63 290 002
- dont Paiements télévision et autres services de télécommunication	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- dont Paiements Supermarchés, magasins d'équipement ménager	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- dont Paiements Administrations et services publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- dont Paiements divertissements et loisirs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- dont Paiements Alimentation et boissons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 971	33 653 689
- dont Paiements Vente à distance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91	3 948 823
- dont Paiements Garage, voiture, moto et pièces détachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	3 805 369
- dont Paiements Universités et écoles / services aux étudiants et élèves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- dont Paiements Pétrole / Essence / stations services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	63 014
- dont Paiements Services divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- dont Paiements Hôtels et autres services d'hébergement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- dont Paiements services divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- dont Paiements services détaillants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	475	60 379 063

(1) La recharge correspond à une opération de crédit dans le compte de monnaie électronique du porteur, contre remise d'espèces ou débit d'un compte bancaire

(2) Le transfert d'argent est une opération de crédit dans le compte de monnaie électronique, résultant du débit d'un autre compte de monnaie électronique

(3) Le retrait automaté renvoie à une opération de retraits d'espèces des porteurs effectués sur les automatés

(4) Le retrait au guichet correspond aux retraits manuels des porteurs dans les guichets de la banque, du partenaire technique et des distributeurs

(5) Le paiement en monnaie électronique consiste en une opération effectuée auprès de commerçants, y compris les règlements de facture

Utilisation du Mobile Money

Nature de l'information	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre
Recharge de monnaie électronique (1)	35 359	1 485 327 984	605 691	14 326 408 301	2 231 267	106 919 195 069	6 991 176	280 112 364 451	13 768 731	307 589 225 761	29 868 402	663 556 791 791
Transfert d'argent sur support de monnaie électronique (2)	6 335	177 673 518	124 041	2 267 679 584	705 999	12 043 933 926	1 464 478	21 234 073 053	2 663 639	50 946 969 399	13 823 065	304 834 403 359
Retraits automatés à partir de support de monnaie électronique (3)	-	-	-	-	-	-	426	26 789 215	719	41 533 800	153 798	11 699 458 835
Retraits au guichet à partir de support de monnaie électronique (4)	2 984	43 343 620	66 410	2 810 023 828	159 651	9 096 803 465	570 717	30 817 304 319	2 870 671	87 034 364 293	16 079 033	440 994 526 305
Paiement total en monnaie électronique (5)	147 037	1 742 500 210	2 744 925	6 997 231 644	2 879 948	15 342 676 885	11 082 284	33 810 300 206	21 082 134	65 784 445 805	37 046 490	115 256 421 272
- dont Paiements transports et voyages	-	-	-	-	-	-	399	2 122 085	9 926	98 416 030	26 018	315 933 250
- dont Paiements facture d'eau	-	-	-	-	-	-	12	11 328	3 659	25 729 398	9 408	59 450 870
- dont Paiements facture d'électricité	602	8 516 941	155 276	1 826 912 100	364 376	4 122 063 160	529 704	6 059 790 158	469 824	13 924 304 480	1 027 403	27 450 273 875
- dont Paiements facture téléphone portable et prépayé	363	5 148 943	275 131	416 163 988	2 121 981	2 989 164 999	3 641 275	9 622 483 543	9 375 223	16 009 364 649	28 052 120	28 506 897 510
- dont Paiements télévision et autres services de télécommunication	-	-	-	-	9 508	120 413 000	32 699	2 495 820 236	95 606	4 031 980 286	246 411	8 437 562 728
- dont Paiements Supermarchés, magasins d'équipement ménager	2	2 100	17	1 323 508	430	11 229 225	15 627	2 626 139 170	10 415	2 104 135 384	13 423	1 454 470 326
- dont Paiements Administrations et services publics	-	-	-	-	-	-	25	1 113 630	308	7 284 695	3 619	42 373 642
- dont Paiements divertissements et loisirs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 532	93 226 679
- dont Paiements Alimentation et boissons	-	-	-	-	-	-	3 266	144 374 997	965	41 677 629	219 201	2 331 666 614
- dont Paiements Vente à distance	-	-	-	-	-	-	108	1 403 850	46	2 172 043	881	38 656 441
- dont Paiements Garage, voiture, moto et pièces détachées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont Paiements Universités et écoles / services aux étudiants et élèves	-	-	-	-	2 011	57 434 000	4 057	91 051 500	2 454	50 026 000	165 401	2 282 121 006
- dont Paiements Pétrole / Essence / stations services	-	-	-	-	-	-	34 231	1 530 817 071	387 289	12 426 896 141	583 955	17 738 365 051
- dont Paiements Services divers	-	-	-	-	-	-	364	1 352 488	17 972	503 283 688	56 811	2 272 905 624
- dont Paiements Hôtels et autres services d'hébergement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont Paiements services divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont Paiements autres détaillants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La recharge correspond à une opération de crédit dans le compte de monnaie électronique du porteur, contre remise d'espèces ou débit d'un compte bancaire

(2) Le transfert d'argent est une opération de crédit dans le compte de monnaie électronique, résultant du débit d'un autre compte de monnaie électronique

(3) Le retrait automaté renvoie à une opération de retrait des porteurs effectués sur les automatés

(4) Le retrait au guichet correspond aux retraits manuels des porteurs dans les guichets de la banque, du partenaire technique et des distributeurs

(5) Le paiement en monnaie électronique consiste en une opération effectuée auprès de commerçants, y compris les règlements de facture

CARTES PREPAYEES

TRANSACTIONS TOTALES	TOTAL TRANSACTIONS											
	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Paiements / achats (4)	8	16 315	2 811	5 857 452	35 610	809 317 211	139 120	4 185 399 296	276 011	8 098 908 103	457 501	13 002 865 535
-dont vente à distance (5)	1	4 334	9	56 789	5 075	62 596 345	36 746	392 583 525	79 534	1 008 058 767	141 503	1 582 665 730
retraits GAB	17	529 376	4 540	171 644 794	129 091	5 164 836 332	217 331	12 388 009 154	484 882	21 182 219 542	642 539	30 396 090 287
Transferts (6)	2	20	261	588 307	699	60 591 676	4 232	633 850 731	10 377	1 332 977 333	12 554	1 281 596 105
Avoirs / Crédits (7)	-	-	-	-	1	1 269	2	131 192	1	977	1	92 023
Annulation / remboursements (8)	-	-	-	-	21	2 060 125	226	21 050 331	223	20 087 909	3 457	188 519 334
Recharges (9)	36	520 000	1 846	179 520 032	63 896	6 770 085 980	86 607	12 650 184 441	129 951	24 119 694 580	181 987	34 519 964 800
Total (A)	28	550 045	7 621	178 147 342	170 497	6 095 280 170	397 657	17 578 661 182	851 028	31 602 076 813	1 257 555	46 451 644 968

TRANSACTIONS DANS LA BANQUE	ON US TRANSACTIONS											
	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Paiements / achats	-	-	2 762	4 985 817	7 435	96 910 406	4 798	77 082 568	4 321	145 770 802	7 071	311 159 173
-dont vente à distance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
retraits GAB	8	520 000	4 521	170 535 000	106 006	3 908 566 000	138 312	6 463 076 114	172 118	8 914 599 001	170 362	10 384 263 006
Transferts	2	20	261	588 307	699	60 591 676	4 226	633 183 581	10 362	1 331 108 860	12 483	1 276 436 586
Avoirs / Crédits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation / remboursements	-	-	-	-	14	2 585 000	201	23 813 000	184	24 280 284	1 128	60 242 086
Recharges	36	520 000	1 846	179 520 032	63 896	6 770 085 980	86 607	12 650 184 441	129 951	24 119 694 580	181 987	34 519 964 800
Total (B)	10	520 020	7 544	176 109 124	114 154	4 063 483 082	147 537	7 149 529 262	186 985	10 367 198 379	191 044	12 032 100 851

TRANSACTIONS DANS LA CEMAC	CEMAC INCOMING TRANSACTIONS											
	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Paiements / achats	7	11 981	3	32 220	646	24 233 235	3 256	70 520 729	4 785	186 427 137	6 406	268 977 297
-dont vente à distance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	138 000
retraits GAB	6	6 251	7	120 000	2 017	147 349 854	8 007	598 055 997	132 719	2 855 906 001	191 810	3 616 586 175
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avoirs / Crédits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation / remboursements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recharges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (C)	13	18 232	10	152 220	2 663	171 583 089	11 263	668 576 726	137 504	3 042 333 138	198 217	3 885 701 472

TRANSACTIONS INTERNATIONALES	INTERNATIONAL TRANSACTIONS											
	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Paiements / achats	1	4 334	46	839 415	27 529	688 173 570	131 066	4 037 795 999	266 905	7 766 710 164	444 024	12 422 729 065
- dont vente à distance	1	4 334	9	56 789	5 075	62 596 345	36 746	392 583 525	79 534	1 008 058 767	141 502	1 582 527 730
retraits GAB	3	3 125	12	989 794	21 068	1 108 920 478	71 012	5 326 877 043	180 045	9 411 714 540	280 367	16 395 241 106
Transferts	-	-	-	-	-	-	6	667 150	15	1 868 473	71	5 159 519
Avoirs / Crédits	-	-	-	-	1	1 269	2	131 192	1	977	1	92 023
Annulation / remboursements	-	-	-	-	7	524 875	25	2 762 669	39	4 192 375	2 329	128 277 248
Recharges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (D)	5	11 793	67	1 885 998	53 680	1 860 213 999	238 857	9 760 555 194	526 539	18 192 545 296	868 294	30 533 842 645

(1) Transactions dans les guichets ou les automates de la banque detentric de l'autorisation d'émission de monnaie électronique

(2) Transactions dans les guichets ou les automates localisés dans la CEMAC

(3) Transactions dans les guichets ou les automates localisés hors de la CEMAC

(4) opérations d'achats de biens ou services réalisés sur les TPE

(5) opérations d'achats de biens ou de services réalisés sans la présence effective du porteur dans une boutique (internet, téléphone etc.)

(6) opérations de crédit résultant du débit d'une autre carte

(7) opération de crédit à l'initiative des commerçants

(8) opération de crédit à l'initiative d'une banque en annulation d'une transaction à la suite d'une réclamation du porteur ou non

(9) La recharge correspond à une opération de crédit dans le compte de monnaie électronique du porteur, contre remise d'espèces ou débit d'un compte bancaire

A = B+C+D

Total = recharges +avoirs+annulation+transferts-retraits-paiements